



## Message du Conseil communal au Conseil général N° 197 du 19 septembre 2022

**OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt.**

### 1. Préambule

Les forêts englobées dans le périmètre comptent parmi les plus productives du canton du Jura. Mais les sols ont une mauvaise portance, ce qui nécessite de stabiliser les infrastructures de desserte. Le périmètre englobe la totalité des forêts de la série « Nord du village », soit plus de 300 ha. Ce projet concerne la bourgeoisie de Bassecourt.

### 2. Introduction

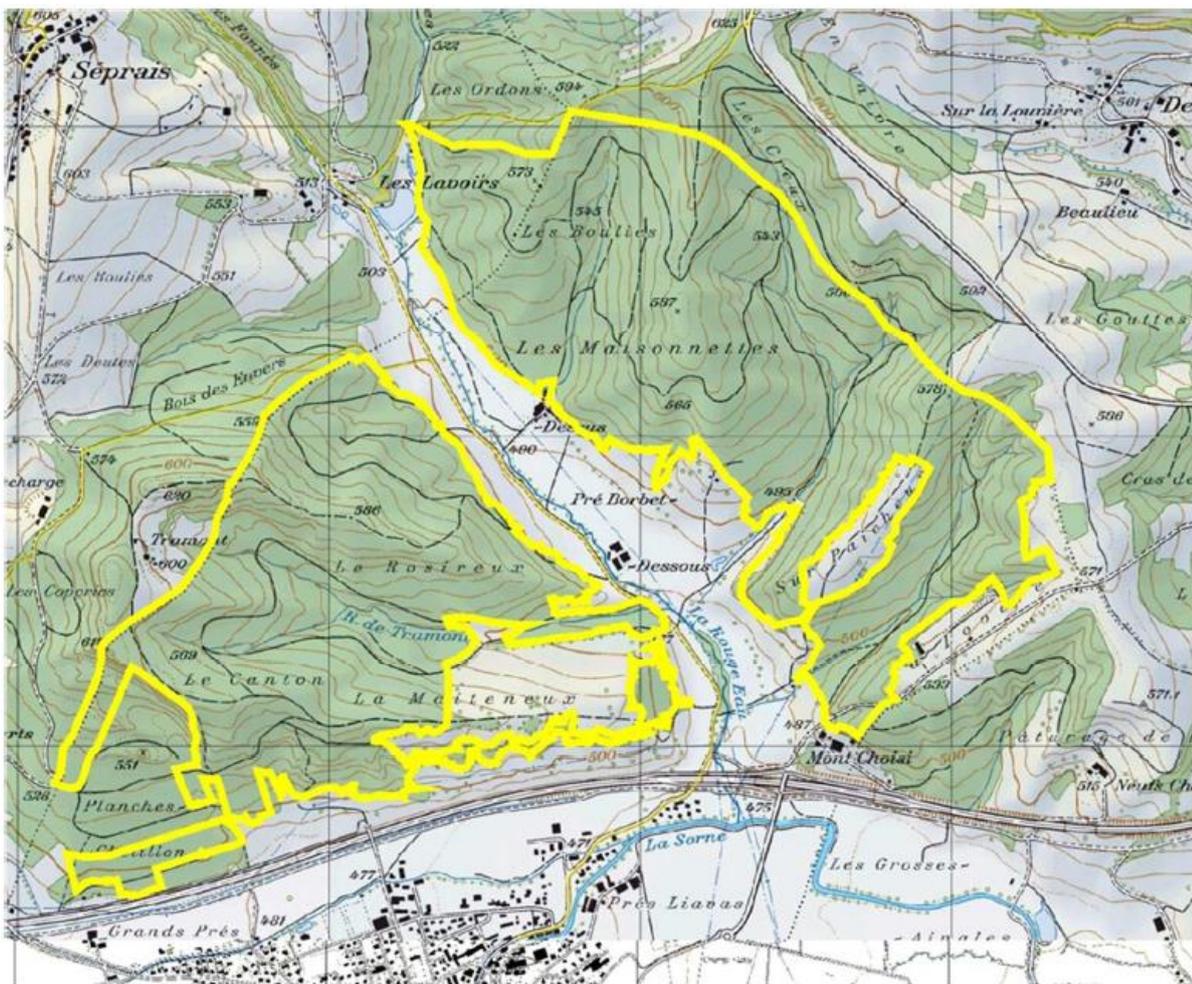


Figure 1 : Périmètre du massif forestier

### 3. Considérations particulières

#### 3.1 *Etat de la desserte et améliorations proposées*

La desserte de base de ces massifs forestiers est en grande partie réalisée et en relativement bon état. Toutefois, sur les plus de 20 km de chemin existants, en comptant les accès, des réfections



ponctuelles doivent être réalisées. De par la nature du sol, la majorité de ces chemins ont dû être stabilisés (dosses de chêne notamment).

La longueur cumulée de ces réfections avoisine 540 m. Le présent avant-projet présente ces réfections.

La desserte fine est parfois lacunaire ou en mauvais état. Des constructions et réfections de pistes sont nécessaires. Elles feront l'objet d'une étape ultérieure.

### 3.2 Travaux prévus

#### **Données techniques par secteur avec plan de situation au 1:5'000**

Les travaux prévus dans cet avant-projet, ont un coût total de Fr. 240'000. Il s'agit des réalisations les plus urgentes, en fonction des contraintes sylvicoles et de l'état de la desserte existante.

Ces réfections consistent en la purge de coffre existant, la pose de dosses de chênes et la confection des couches portantes et d'usure. A noter toutefois les points suivants :

La réfection R10 ayant été réalisée dans un autre cadre a été supprimée

Réfection R12 : la talus aval ayant glissé un caisson sera construit afin de le stabiliser.

La piste R14 traverse une petite combe sur une digue (hauteur 5 m). Le tuyau permettant le passage du ruisseau sous la piste (digue) s'est bouché, entraînant l'accumulation de matériaux en amont de la digue. Ces matériaux seront évacués et mis en dépôt. Une décision sera alors prise quant à l'ampleur des travaux à réaliser.

Les données techniques concernant ces travaux se trouvent ci-dessous (Tab. 4).

Tableau 4 : Données techniques pour les chemins et pistes

Type	Longueur	Largeur carrossable	Stabilisation
Réfection de chemin	540 m	3.2 m	Oui

#### **Coûts de l'avant-projet**

Les coûts pour l'avant-projet (première étape de la mise en œuvre du concept) de desserte sont résumés dans le tableau suivant :

Position	Numéro	Longueur	Coût/un.	Montant
<b>Chemin</b>				
Réfection de chemin	R1	4	200	800
Réfection de chemin	R2	25	200	5 000
Réfection de chemin	R3	10	200	2 000
Réfection de chemin	R4	8	200	1 600
Réfection de chemin	R5	8	200	1 600
Réfection de chemin	R6	15	200	3 000
Réfection de chemin	R7	29	200	5 800
Réfection de chemin	R8	261	150	39 150
Réfection de chemin	R9	50	200	10 000
Réfection de chemin	R10	10	200	2 000
Réfection de chemin	R11		750	1 5000
Réfection de chemin	R12		375	25 000
Réfection de chemin	R13		300	12 000
Réfection de chemin	R14		1000	10 000



<b>Piste stabilisée</b>				
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	2	208	120	24 960
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	14	278	120	33 360
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	18	256	120	30 720
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	29a	147	120	17 640
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	31a	112	120	13 440
<b>Nouvelle piste stabilisée</b>	31b	261	163	42 539
<b>Layon</b>				
<b>Stabilisation de layon</b>	8b	77	100	7 700
<b>Stabilisation de layon</b>	17	243	100	24 300
<b>Stabilisation de layon</b>	24	176	100	17 600
<b>Stabilisation de layon</b>	25	63	100	6 300
<b>Stabilisation de layon</b>	29b	172	100	17 200
<b>Stabilisation de layon</b>	30	106	100	10 600
<b>Piste</b>				
<b>Nouvelle piste</b>	15	290	70	20 300
<b>Nouvelle piste</b>	16	353	70	24 710
<b>Compensation nature</b>				5 000
<b>Projet direction et surveillance</b>				64 398
<b>Suivi administratif</b>				21 466
<b>Divers et imprévus</b>				38 639
<b>Arrondi</b>				1 178
<b>Total</b>				<b>555000</b>

Au stade actuel du dossier, l'office de l'environnement a confirmé de façon orale une subvention à hauteur de 40%, sur une part des travaux de CHF 240'000.-.

#### 4. Considérations financières

Désignation	Longueur en m.	Montants en CHF
Réfection de chemins	428	132 950
Pistes stabilisées	1 262	162 659
Stabilisation de layons	837	83 700
Nouvelles pistes	643	45 010
Compensation nature		5 000
Sous-total		429 319
Projet direction et surveillance	15%	64 398
Suivi administratif (valorisation temps)	5%	21 466
Divers et imprévus	9%	38 639
Arrondi		1 178
Total général CHF		<b>555 000</b>

Tableau 1 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer le financement et la réalisation de l'objet.



## 5. Financement

Financement	Montant
Coût total du projet	555 000
Subventions à recevoir ( ENV 40% de CHF 240'000.-)	- 96 000
Autres subventions	p.m.
Prélèvement sur les fonds forestiers	p.m.
<b>Besoin de financement</b>	<b>459 000</b>

Tableau 2 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

### Recours à l'emprunt

**CHF 459 000.-**

Le financement par le biais de prélèvement sur les fonds forestiers et les conditions de remboursements fait l'objet d'une demande auprès de l'office de l'Environnement.

### Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les routes, chemins et voies d'accès, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 10 ans pour les chemins naturels, soit un taux d'amortissement de 10,00%.

### Charge financière annuelle

La charge financière annuelle est répartie en fonction 8200 « Forêts ».

Investissement net : CHF 459'000.-

Charge financière annuelle - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	45 900
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		9 180
<b>Charge annuelle à charge du compte</b>		<b>55 080</b>

Tableau 3 : Source : Service financier – Commune de Haute-Sorne

## 6. Préavis des autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt, ceci sous réserve de l'acceptation en assemblée bourgeoise de Bassecourt (octobre ou novembre 2022).

Haute-Sorne, le 31 août 2022

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat